

# HOPIUM

Société Anonyme

4, rue de Penthièvre

75008 Paris

RCS N° 878 729 318 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte en date du 28 février 2022

Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'ordre de Paris - Ile de France.

**Exelmans**

Société de commissariat aux comptes membre  
de la compagnie régionale de Paris.

**Exelmans** Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27  
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

## HOPIUM

Société Anonyme

4, rue de Penthièvre

75008 Paris

RCS N° 878 729 318 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte en date du 28 février 2022

---

Aux actionnaires de la société HOPIUM,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le cas échéant, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 18 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 10 février 2022

Le commissaire aux comptes  
Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN